

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS BFC

Séance du 9 juillet 2026

Objet : Admissions en non-valeur

Annexe : néant

*Vu les articles L.822-1 et suivants du code de l'éducation ;
Vu les articles R.822-1 et suivants du code de l'éducation ;
Vu l'article 193 3° du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique ;
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous BFC adopté en sa séance du 7 mars 2024.*

Exposé des motifs :

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge de l'agent comptable les créances irrécouvrables, mais ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

L'Agent comptable demande l'admission en non-valeur de **6 dossiers pour un montant de 9 633,30 €**.

exercice	montant total	nombre de créances
2019	483,70	1
2021	680,44	1
2023	7 808,36	2
2024	420,50	1
2025	240,30	1
	9 633,30	6

Plusieurs motifs à cette demande d'admission en non-valeur :

- Les poursuites à entreprendre sont trop onéreuses au vu de la dette
- Le débiteur est insolvable
- Le débiteur est parti sans laisser d'adresse
- Les poursuites à l'étranger sont impossibles

motif	montant total	nombre de créances
Irrécouvrable	8 712,56	4
Parti sans laisser d'adresse	680,44	1
A l'étranger	240,30	1
	9 633,30	6

Article unique :

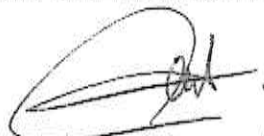
Le conseil d'administration du Crous BFC approuve l'admission en non-valeur des 6 dossiers pour un montant de 9 633,30 €.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28 Nombre de membres présents ou représentés : 21 Quorum atteint : oui Nombre de voix favorables : 21 Nombre de voix défavorables : 0 Nombre d'abstentions : 0
--

Fait à Besançon,
Le 9 juillet 2026

La Présidente du Conseil d'administration,
Nathalie ALBERT-MORETTI,



Rectrice de la région académique Bourgogne
 Franche-Comté
 Rectrice de l'académie de Besançon
 Chancelière des universités